

FORMULAIRE DE NOUVELLE ADHESION

US CAMON



Remplir en Lettres Capitales et cocher les cases

Licence N° :

NOM: _____ Nom de naissance _____
 Prénom: _____ Sexe : ☐ F ☐ M Date de naissance : ____/____/____
 Lieu de naissance: _____ Pays de naissance: _____ Nationalité : _____

(L'Athlète de nationalité étrangère ayant réalisé une performance de niveau équivalent ou supérieur à IB dans les 12 derniers mois doit obligatoirement le signaler afin que la FFA puisse formuler une demande d'autorisation auprès de la fédération du pays d'origine)

Adresse complète : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Email (obligatoire) _____

Si mineur, Email du représentant légal _____

N° de téléphone (portable) : _____ N° de téléphone (fixe) : _____

Type de Licence choisie : ☐ Licence Athlé Compétition ☐ Licence Athlé Santé ☐ Licence Athlé Running
☐ Licence Athlé Découverte ☐ Licence Athlé Entreprise ☐ Licence Athlé Encadrement

Conditions relatives à la prévention de la santé des mineurs: (articles L. 231-2 et D.231-1-1 à D. 231-1-4 du Code du sport)

Pour la prise d'une 1ère licence ou le renouvellement de la licence d'un mineur, le représentant légal atteste avoir rempli, conjointement avec le sportif mineur, le formulaire en ligne relatif à l'état de santé du sportif mineur et atteste avoir répondu «non» à l'ensemble des questions. A défaut, le représentant légal est tenu de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme datant de moins de six mois.

Prélèvement sanguin pour les athlètes mineurs / autorisation hospitalisation :

- Conformément à l'article R.232-45 du Code du sport, dans le cadre de la lutte contre le dopage, je, soussigné,
 en ma qualité de (père, mère, représentant légal) de l'enfant
autorise la réalisation de prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment, un prélèvement de sang.
 - En ma qualité de (père, mère, représentant légal) de l'enfantautorise
 l'hospitalisation de mon enfant en cas de nécessité médicale

Assurances (Articles L 321-1, L 321-4, L 321-5, L321-6 du Code du Sport)

La Fédération Française d'Athlétisme propose, par l'intermédiaire de MAIF, assureur :

- **aux Clubs** : une assurance Responsabilité Civile garantissant la responsabilité du Club et du Licencié au prix de 0,26 euro TTC (inclus dans le coût de la licence). Un Club peut refuser le bénéfice de cette assurance proposée par la fédération, il doit alors fournir une attestation d'assurance prouvant qu'il répond aux obligations de la loi (Article L321-1 du Code du Sport).
 - **aux Licenciés** : une assurance Individuelle Accident de base et Assistance, couvrant les dommages corporels auxquels peut les exposer la pratique de l'Athlétisme, au prix de : 0,7 euro TTC (inclus dans le coût de la licence).

☐ J'accepte l'assurance Individuelle Accident et Assistance proposée

ou
☐ Je refuse l'assurance Individuelle Accident et Assistance proposée et reconnaît avoir été informé des risques encourus lors de la pratique de l'Athlétisme pouvant porter atteinte à mon intégrité physique

Le soussigné déclare expressément avoir pris connaissance des dispositions relatives à l'assurance exposées ci-dessus et des garanties optionnelles proposées (option 1 et 2) complémentaires (consultables entre autres sur le site www.athle.fr rubrique Assurances)

Le soussigné s'engage à respecter les statuts et règlements de la Fédération Française d'Athlétisme et ceux de la Fédération Internationale d'Athlétisme.

Droit à l'image :

Le soussigné autorise le Club à utiliser son image sur tout support destiné à la promotion des activités du Club, à l'exclusion de toute utilisation à titre commercial. Cette autorisation est donnée à titre gracieux pour une durée de 4 ans et pour la France.

☐ j'accepte l'utilisation de mon image

☐ je refuse l'utilisation de mon image

Loi Informatique et libertés (Loi du 6 janvier 1978) :

Le soussigné est informé du fait que des données à caractère personnel le concernant seront collectées et traitées informatiquement par le Club ainsi que par la FFA. Ces données seront stockées sur le SI-FFA et pourront être publiées sur le site internet de la FFA (fiche athlète). Le soussigné est informé de son droit d'accès, de communication et de rectification, en cas d'inexactitude avérée, sur les données le concernant, ainsi que de son droit de s'opposer au traitement et/ou à la publication de ses données pour des motifs légitimes. A cet effet, il suffit d'adresser un courrier électronique à l'adresse suivante : cil@athle.fr
 Par ailleurs, ces données peuvent être cédées à des partenaires commerciaux.

☐ J'accepte la transmission des informations

☐ je refuse la transmission des informations

Date et signature du Licencié :

(des parents ou du représentant légal si le licencié est mineur)

DOCUMENTS OBLIGATOIRES A FOURNIR

- ☐ **Pour les nouveaux licenciés**, fournir une photocopie de la **carte nationale d'identité** ou du **livret de famille**
- ☐ Fournir un **Certificat médical** datant de **moins de six mois** (même pour les licences loisirs ou santé) si vous n'avez pas répondu « non » à toutes les questions du Parcours de Prévention Santé, formulaire en ligne disponible sur votre espace licencié : <https://www.athle.fr/acteur>

A PAYER

Le **prix de la licence** annuelle qui comprend l'**adhésion au club** et l'**assurance** est fixé pour la saison 2025-2026 à :

Cochez les cases correspondant à votre cas

- ☐ **110 € pour les Baby-Athle** (né en 2020 et après)
- ☐ **110 € pour les Eveil Athlétique** (né de 2017 à 2019), **Poussins** (né en 2015-2016)
- ☐ **110€ pour les Benjamins** (né en 2013-2014), **Minimes** (né en 2011-2012)
- ☐ **110 € pour les Cadets et Cadettes** (né en 2009-2010),
- ☐ **110 € pour les Juniors** (né en 2007-2008), **Espoirs** (né de 2004 à 2006), **Seniors** (né de 1992 à 2003), **Vétérans** (né en 1991 et avant, licence compétition)
- ☐ **80 € pour une licence athlé-running** permettant de participer aux compétitions sans fournir de certificat médical à chaque inscription. **Cette licence s'adresse aux joggeurs à partir de cadets et ne permet pas de participer aux championnats de cross, piste et même hors stade.**
- ☐ **110 € pour une licence athlé-santé** permettant de pratiquer la marche nordique
- ☐ **50 € pour les entraîneurs, juges officiels et membres actifs du bureau.** Pour bénéficier de cette réduction, les juges doivent s'engager à officier sur au moins 5 compétitions. Les membres du bureau s'engagent à participer à 5 actions/réunions du club.

Réductions :

Cochez les cases correspondant à votre cas

- ☐ Une **réduction de 10 €** par adhérent est accordée à **partir de la deuxième personne** d'une même famille (même domicile). Merci d'indiquer les nom et prénom du premier licencié de la famille qui paie le plein tarif :
.....
- ☐ Sous réserve de validation d'Amiens Métropole, et de **la remise des pièces justificatives lors de l'inscription au Club, une remise de 30 € (coupon-sport)** est également applicable pour les jeunes âgés **de 6 à 15 ans**, bénéficiant de l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS) et demeurant dans une des communes d'Amiens Métropole¹ (fournir l'attestation CAF du mois d'août où doit apparaître l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS) et un justificatif de domicile de moins de trois mois avec l'adresse identique à celle indiquée sur le document de la CAF).
- ☐ Une **réduction de 70€** sur le prix de la licence au titre du **pass Sport** sous réserve de présenter le **QR code ou code alphanumérique** lors de l'inscription au Club et avant le 31 décembre 2025.

MONTANT A REGLER après réductions ci-dessus :€

¹ Allonville, Amiens, Bertangles, Blangy Tronville, Bovelles, Boves, Cagny, Camon, Cardonnette, Clairly Chaulchoix, Creuse, Dreuil les Amiens, Dury, Estrées sur Noye, Ferrières, Glisy, Grattepanche, Guignemicourt, Hébecourt, Longueau, Pissy, Pont de Metz, Poulainville, Querrieu, Remiencourt, Revelles, Rivery, Rumigny, Sains en Amiénois, Saint Fuscien, Saint Sauflieu, Saint Vaast en Chaussée, Saleux, Salouel, Saveuse, Seux, Thézy Glimont, Vaux en Amiénois, Vers sur Selle

Mode de règlement :

Cochez les cases correspondantes à votre cas, et complétez les mentions demandées :

- ☐ **Somme Chéquier Collégien « Sport »** du Conseil départemental de la Somme soit 5€ x (indiquer le nombre de chèques remis au Club) soit un total de €
- ☐ **Coupons-sport ANCV** soit (indiquer le nombre de coupons remis au Club) x le montant unitaire du coupon soit un total de €
- ☐ **Chèque** à l'ordre de l'US Camon Athlétisme d'un montant de €
- ☐ **Espèces** d'un montant de €
- ☐ **HelloAsso** d'un montant de €

Cadre réservé au club :

Licence validée : ☐ oui ☐ non Paiement reçu : ☐ oui ☐ non

Formulaire d'adhésion et règlement à remettre à votre entraîneur, à Reynald ou Christelle